

Stratégie nationale E-Santé 2020

La relation patients/professionnels de Santé à l'ère de la médecine digitale

A l'heure où le secteur de la Santé au travail connaît une importante évolution de ses systèmes d'information, par l'adoption des Thésaurus Harmonisés ou encore par la trajectoire vers des logiciels métiers cohérents et interopérables, la Commission Système d'Information (CSI) du Cisme a mis à l'ordre du jour de ses réunions les questions d'E-Santé (télémédecine, télédiagnostic,...).

Aujourd'hui, dans leurs pratiques quotidiennes, les SSTI adoptent de plus en plus de solutions connectées et autres outils numériques, que ce soit dans leurs rapports avec les entreprises adhérentes, le suivi de l'état de santé des salariés ou encore dans les actions en milieu de travail.

En effet, de nombreux Services ont mis en place des portails informatiques à destination de leurs adhérents et mis à disposition de leurs personnels des outils connectés, notamment des tablettes qui peuvent servir, entre autres, pour l'établissement de la fiche d'entreprise.

Aussi, la CSI souhaite-t-elle relayer, auprès des SSTI, la **Stratégie nationale E-Santé 2020**, que la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, a présenté, le 4 juillet dernier, avec pour objectifs d'intégrer, de manière innovante, les nouvelles technologies, afin d'améliorer le fonctionnement du système de santé français et ainsi accompagner ses acteurs dans le virage numérique.

Cette stratégie vient ainsi compléter le programme hôpital numérique, le plan "territoires de soins numériques", le dossier médical partagé et les expérimentations de télémédecine, initiés par le Gouvernement depuis quelques années, dans le but de faire entrer pleinement la France dans l'ère de la médecine digitale.

Pour ce faire, la stratégie nationale E-Santé 2020 offre un cadre qui permettra de fédérer l'action publique autour de quatre principes, qui empruntent à la fois au domaine de la Santé et à celui du numérique, **fluidité, co-innovation, agilité et sécurité**, et qui s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 : **Mettre le citoyen au cœur de l'E-Santé.**
- Axe 2 : **Soutenir l'innovation par les professionnels de Santé.**
- Axe 3 : **Simplifier le cadre d'action pour les acteurs économique.**
- Axe 4 : **Moderniser les outils de régulation de notre système de Santé.**

Développer la médecine connectée

Le développement de la médecine connectée est au cœur de ce dispositif, à travers un plan "big data" en Santé, fruit d'une réflexion lancée par le Gouvernement en septembre dernier.

L'enjeu est de faciliter le partage d'informations en Santé, pour les rendre partageables et diffusables.

Pour cela, il conviendra de rendre interopérables les systèmes d'information médicaux. Un premier préalable consiste donc à structurer l'action des éditeurs de logiciels en Santé autour de règles et de terminologies partagées.

Parmi les solutions envisagées, le dispositif souhaite créer, en lien avec le Dossier Médical Partagé (DMP), un "blue button", c'est-à-dire un moyen pour le patient de visualiser et télécharger, en ligne, y compris sur des applications mobiles, l'ensemble des données le concernant et ainsi faciliter son accès aux informations médicales et scientifiques sur sa pathologie ou encore des témoignages d'autres patients et de leurs proches.

La stratégie nationale E-Santé 2020 comprendra également des programmes d'éducation thérapeutique (programme ETAPES) et le déploiement d'expérimentations de télésurveillance pour de très nombreuses pathologies.

En outre, ces évolutions technologiques permettront, à terme, d'améliorer la veille et la surveillance sanitaire. Aussi, un projet fédératif est appelé à voir le jour pour créer de nouveaux outils de modélisation et d'imageries pour faciliter les interventions et anticiper les menaces épidémiques.

Pour ce faire, la conférence nationale de Santé est appelée à définir, dès cette



année, les contours que pourrait revêtir ce projet en lien avec le DMP. Les pouvoirs publics vont aussi créer une fonction d'administrateur des données de Santé, dont l'une des missions sera d'accélérer l'open data Santé et le plan "big data".

Encourager la co-innovation et former les professionnels de Santé

Pour développer le secteur de l'E-Santé en France, le Gouvernement souhaite favoriser la co-innovation entre professionnels de Santé, enseignants-chercheurs, et entreprises.

Il souhaite développer des espaces de co-innovation au sein des hôpitaux et en ville.

Pour ce faire, il appuiera le développement de "living labs en Santé", laboratoires qui testeront les innovations en reproduisant les conditions de vie réelle, afin d'y tester de nouveaux outils numériques et connectés (télémédecine, télédiagnostic, application de suivi de traitements,...).

La ministre des Affaires sociales et de la Santé assure vouloir soutenir les programmes d'appui aux professionnels porteurs de projets numériques innovants et efficaces à travers des appels à projets et une meilleure prise en compte de ces composantes dans les critères de sélection.

Par ailleurs, les pouvoirs publics soutiendront, en lien direct avec la Haute Autorité de Santé (HAS) et en concertation avec les professionnels de Santé et les associations de patients, le développement de méthodologie d'évaluation adaptée des outils numériques.

Un autre axe de réflexion du document est le développement de cursus de formation des professionnels de Santé autour du numérique et des nouveaux outils et applications connectés.

Aussi, la stratégie E-Santé 2020 souhaite accompagner le développement des systèmes d'aide à la décision médicale (SADM), qui permettent la mise en œuvre d'une médecine personnalisée, car, par l'exploitation de données nombreuses, ils facilitent un meilleur ciblage des prises en charge en fonction des profils de patients.

De plus, les SADM pourraient améliorer l'application des recommandations de bonnes pratiques publiées par la HAS et/ou par des sociétés savantes.

Simplifier les démarches administratives des patients

La stratégie E-Santé 2020 vise à mettre le citoyen au cœur du système de Santé en développant la médecine connectée, en simplifiant l'accès aux soins et en développant les services favorisant l'autonomie et la prise en charge des patients (admission, prise de rendez-vous en ligne, paiement des factures,...).

Pour ce faire, la stratégie prévoit de faciliter l'accès aux soins par la télémédecine et de simplifier les démarches administratives, notamment via des "portails patients" permettant la prise

des rendez-vous, la préparation des hospitalisations et leur suivi à domicile post-opératoire ou encore le renouvellement des ordonnances.

Une plateforme numérique va également être mise en place pour faciliter la consultation et la participation des usagers sur les questions d'E-Santé.

En effet, la stratégie E-Santé 2020 ambitionne la mise en place d'une "démocratie sanitaire" dans laquelle l'ensemble des acteurs seront associés à la mise en œuvre des politiques de Santé.

A travers les outils numériques, l'expression collective des patients, entre autres par l'intermédiaire des associations d'usagers, et la contribution individuelle se verront renforcées. Pour faciliter le suivi des patients et de leurs indicateurs de Santé, des labels seront institués, afin de leur permettre, ainsi qu'aux professionnels de Santé, de les aider dans des choix de solutions connectées fiables et médicalement pertinentes.

Renforcer la sécurité des systèmes d'information en Santé

Le développement d'outils et de nouvelles technologies numériques et connectées soulève la question de la sécurisation des données.

Cette dernière est la condition sine qua non de la confiance et de l'acceptabilité de l'innovation. Les systèmes d'information constituent donc un élément essentiel de la continuité et de la sécurité des soins.

En conséquence, le ministère est en cours d'élaboration d'un plan d'action sur la sécurisation des systèmes d'infor-

mation en Santé, qui sera construit avec le soutien et l'engagement des organisations professionnelles concernées.

Par ailleurs, un conseil stratégique, réunissant représentants des professionnels de Santé, associations d'usagers, industriels et institutions publiques sera mis en place à l'automne pour piloter la mise en œuvre de la stratégie nationale E-Santé 2020.

Conclusion et perspectives dans le secteur de la Santé au travail

La stratégie E-Santé 2020 offre un cadre qui permettra de fédérer l'action publique en matière de Santé en orientant celle-ci autour d'axes à la fois technologiques et médicaux. Pour la ministre de la Santé : "cette stratégie permettra à la France d'entrer pleinement dans l'ère de la médecine digitale".

Le secteur de la Santé au travail a, lui aussi, entrepris une transition vers une utilisation accrue de moyens numériques et connectés. Par bien des aspects développés dans la stratégie E-Santé 2020, la Santé au travail est précurseur et en pointe sur le virage numérique qu'est appelé à prendre le secteur de la Santé dans les années à venir.

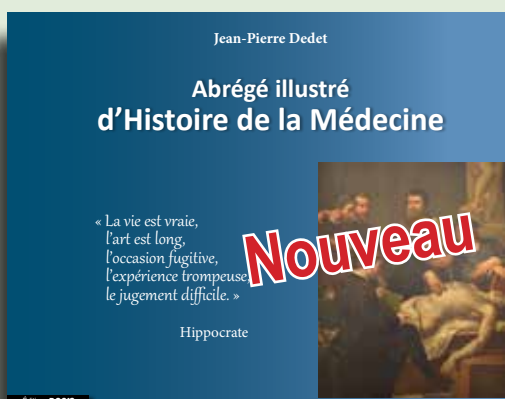
Aussi, plusieurs pistes et/ou actions de la stratégie nationale E-Santé 2020 pourraient se voir appliquées dans le secteur de la Santé au travail.

La CSI du Cisme continuera à s'intéresser aux questions d'E-Santé et pourra être force de proposition dans ce domaine pour la profession.

Pour en savoir plus : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_e-sante_2020.pdf ■



Parution



Abrégé illustré d'Histoire de la Médecine

Jean-Pierre DEDET

Grâce à une organisation thématique et chronologique, cet ouvrage de synthèse permet de retrouver les repères essentiels, les découvertes majeures, et les personnalités marquantes grâce auxquelles s'est construite la médecine moderne.

Cet ouvrage de référence sera un auxiliaire précieux tout au long des études médicales, ... et longtemps après.

Format : 170 x 220 mm

128 pages - 176 illustrations

Prix : 24 € TTC

Editions DOC/S

www.editions-docis.com